



Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

SEPTEMBRE 2014

VERS UN DÉVELOPPEMENT

SOLIDAIRE 235

À QUI PROFITE

ENQUÊTE EXCLUSIVE

LE PÉTROLE AFRICAIN?

LES NÉGOCIANTS SUISSES FONT MAIN BASSE SUR UN QUART DU PÉTROLE AFRICAIN

SOMMAIRE

03 ENQUÊTE

À QUI PROFITE LE PÉTROLE
AFRICAIN ?

04 Des données exclusives

07 Et ailleurs dans le monde ?

08 MATIÈRES PREMIÈRES

Wanted: une autorité
de surveillance efficace

10 ENTREPRISES ET DROITS HUMAINS

Des mesures concrètes
sont nécessaires

ÉDITORIAL

DES CHIFFRES DANS LE DÉSERT COMPTABLE DU NÉGOCE

Acheter du pétrole en Afrique subsaharienne comporte un avantage de taille : tant l'acquéreur que le vendeur partagent un goût prononcé pour le secret. Le vendeur, d'abord. Les Etats et les compagnies pétrolières publiques financent les élections – souvent factices – ainsi que le train de vie exorbitant de kleptocrates à l'aide des revenus pétroliers. Un doute ? Malgré l'envol des prix lors des dix dernières années, les pays producteurs de brut affichent des niveaux de développement inférieurs à ceux des pays non producteurs.

L'acheteur, ensuite. Quel intérêt a-t-il à ce que ses acquisitions – réalisées dans des contextes corrompus qu'il participe à perpétuer et dont il profite – soient transparentes ? Aucun. Et l'association faïtière des négociants genevois en matières premières, le GTSA, ne s'y est pas trompée en saluant la récente décision du Conseil fédéral d'exclure les négociants d'un projet de réglementation sur la transparence des paiements aux gouvernements.

Les autorités helvétiques aussi entendent préserver ce secret, se rendant ainsi complices de la malédiction des ressources. C'est entendu, la DB n'a pas pour vocation de contredire le Conseil fédéral. Mais, par un heureux hasard du calendrier, l'étude exclusive qu'elle a réalisée avec ses partenaires donne tort aux sept Sages, en démontrant l'intérêt et l'utilité d'une telle transparence.

Notre enquête révèle, pour la première fois, les parts de marché des négociants helvétiques. Ceux-ci achètent un quart du pétrole vendu par les Etats d'Afrique subsaharienne. En valeur, cela équivaut à 12 % des recettes budgétaires cumulées de ces pays. Ou cinquante fois ce que la Suisse verse par année au titre de l'aide publique au développement ! De quoi financer largement les écoles, les hôpitaux et les infrastructures que les habitants de ces pays sont en droit d'exiger. Car, in fine, ce pétrole est le leur.

La volonté d'améliorer cette situation étant inexistante de la part de dirigeants parfois au pouvoir depuis plus de trente-cinq ans, la Suisse a la responsabilité d'agir.

Marc Guéniat



DB

Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE 235, septembre 2014, est édité par la Déclaration de Berne, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41 (0)21 620 03 03, fax +41 (0)21 620 03 00, info@ladb.ch, www.ladb.ch **COLLABORATION** Marc Guéniat, Olivier Longchamp, Urs Rybi **ÉDITION** Raphaël de Riedmatten **LECTORAT** Christiane Droz, droz@citycable.ch **GRAPHISME** Naila Maiorana, www.fatformat.com **PHOTO DE COUVERTURE** © Akintunde Akinleye / Reuters **IMPRESSION** Groux arts graphiques SA, imprimé sur papier recyclé **TIRAGE** 8500 exemplaires **PARUTION** 6 x par an ISSN 1661-1357. Tous droits réservés. Reproduction avec l'accord préalable de l'éditeur.

COTISATION / ABONNEMENT 60 fr. par an. Pour faire un don CP 10-10813-5.



À QUI PROFITE LE PÉTROLE AFRICAIN?

Une enquête inédite de la DB révèle l'ampleur des achats de brut réalisés par les négociants helvétiques auprès des gouvernements des dix principaux pays exportateurs d'Afrique subsaharienne. Entre 2011 et 2013, les firmes de Genève et de Zoug ont acheté du pétrole pour au moins 55 milliards de dollars, soit l'équivalent de 12% des recettes budgétaires cumulées de ces Etats. Dans des contextes où la corruption s'avère endémique, de tels flux financiers requièrent une transparence que le Conseil fédéral s'est refusé d'imposer en juin 2014, préférant que la Suisse demeure une oasis réglementaire pour les négociants.

Une enquête de Marc Guéniat (DB)
réalisée en collaboration
avec Alexandra Gillies (NRGI)
et Lorenz Kummer (Swissaid)

DES DONNÉES EXCLUSIVES

Selon Stéphane Graber, le secrétaire général du GTSA (le lobby des négociants genevois), « le négociant en matières premières obtient ses contrats principalement par le biais d'appels d'offre publics »². Notre recherche prouve l'exact inverse. En dépit de l'importance des ventes de pétrole pour les Etats, ces dernières sont tout à fait opaques. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les informations relatives à ces ventes n'existent pas, ou sont alors très lacunaires. Des données essentielles, comme le volume vendu, le prix, le contrat, les modalités d'attribution (appel d'offre, contrat à terme, etc.) et le nom de l'acquéreur ne sont pas divulguées. C'est pourquoi l'interprétation de nos données exige une certaine prudence :

- Premièrement, parce qu'elles ne sont pas exhaustives. Dans certains pays, comme le Ghana ou l'Angola, nous avons obtenu des informations sur l'essentiel des ventes. Dans d'autres, comme le Soudan du Sud et la Côte d'Ivoire, elles sont très incomplètes. C'est pourquoi nous parlons, dans notre rapport, de « ventes identifiées » de pétrole.
- Deuxièmement, des précautions sont de rigueur à la lecture des montants chiffrés en dollars. Car tous nos calculs se basent sur la moyenne annuelle du prix du baril de Brent, alors que la production mondiale de pétrole est composée de centaines de différents types de brut, ayant chacun un prix différent. Ainsi, les variations de prix entre le Brent et un type spécifique de brut peuvent être substantielles.
- Troisièmement, il arrive que nos données n'aient pas été suffisamment solides pour identifier l'acheteur et/ou le vendeur avec certitude. Nous avons choisi de renoncer à exposer de telles transactions. Le nombre de transactions ainsi que les montants en valeur que nous avons calculés, par exemple des négociants suisses, sont donc probablement inférieurs à la réalité.

Nous estimons néanmoins que nos données – les seules qui existent – correspondent à une part importante et représentative du total des transactions réalisées dans les dix pays d'Afrique subsaharienne entre 2011 et 2013.

Entre 2011 et 2013, les négociants suisses en matières premières ont acquis du pétrole brut d'une valeur équivalant à au moins 55 milliards de dollars auprès des gouvernements ou des compagnies pétrolières publiques des dix principaux pays exportateurs d'Afrique subsaharienne¹. Autrement dit, un quart des barils mis en vente par ces Etats transite par la Suisse. C'est ce que montrent les données exclusives récoltées par la Déclaration de Berne (DB), Swissaid et le Natural Resource Governance Institute (NRGI), une ONG américaine. Ces paiements correspondent à plus de 12% des recettes gouvernementales cumulées de ces pays lors de cette période et valent plus du double de ce qu'ils ont perçu sous forme d'aide publique au développement.

Autant dire qu'une telle manne revêt une importance décisive pour ces Etats producteurs et, surtout, pour leurs citoyens, qui n'en profitent pas dans la mesure où ils le devraient; les dollars affluent mais le développement tarde, voire régresse. Afin de comprendre pourquoi, la DB et ses partenaires se sont posé une question fort simple: à qui, et dans quelles conditions, les Etats victimes de la « malédiction des ressources », c'est-à-dire qui disposent d'importantes réserves de matières premières mais dont les indicateurs de développement humain restent faibles, vendent-ils leur pétrole? Trouver la réponse s'est avéré nettement moins facile. Car personne ne la connaît vraiment: les données sur ces ventes n'existent pas.

1503 cargos, 220 milliards de dollars

Deux mois d'investigation approfondie nous ont permis de constituer la liste de quelque 1503 cargos ayant quitté les ports africains chargés de pétrole brut. Ces tankers ont exporté quelque deux milliards de barils d'une valeur d'environ 220 milliards de dollars. Ils ont été pistés par le biais de sources ouvertes (médias, sites internet des sociétés, etc.), de bases de données payantes et, surtout, de contacts au sein de l'industrie. Si nos données ne sont pas exhaustives et que les conclusions que nous en tirons doivent être prudentes, ce travail pionnier forme la seule compilation de ce genre jamais réalisée (*lire encadré*).

Présents dans les dix pays exportateurs sous revue, les négociants suisses sont



les plus grands acquéreurs de pétrole auprès des Gouvernements du Cameroun, du Tchad, de la Guinée équatoriale, du Gabon et du Nigeria. Dans huit des dix pays, les négociants suisses se classent au premier ou au deuxième rang des principaux acheteurs selon leur nationalité. L'Angola fait figure d'exception, privilégiant les ventes aux usagers finals (raffineries, majors, etc.); toutefois, même dans ce pays, les achats des négociants suisses sont loin d'être marginaux, puisqu'ils correspondent en 2011 à 99% du budget consacré à la Santé. Par ailleurs, la DB a montré, l'an dernier, que le négociant genevois Trafigura dispose d'un quasi-monopole dans l'approvisionnement de ce pays en produits pétroliers destinés à la consommation domestique³.

Les négociants helvétiques et leurs « fiefs » africains

Glencore, « maître du Tchad »

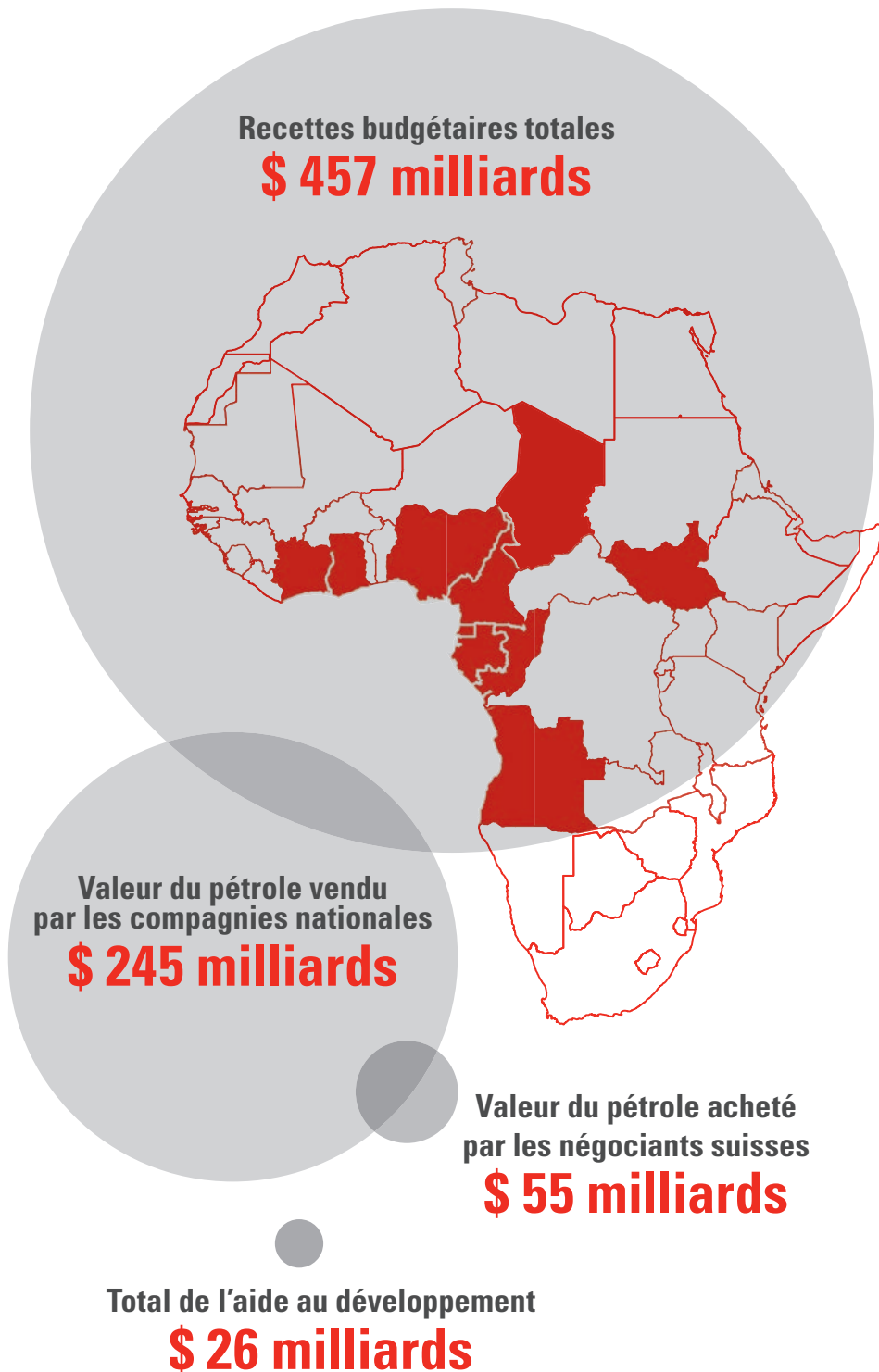
En 2013, Glencore a acheté 100% du pétrole brut mis en vente par le Gouvernement tchadien pour un montant équivalent à 16% des recettes de l'Etat, l'un des plus pauvres du monde. La firme zougnoise y a aussi acquis des parts dans des champs pétroliers. Les bonnes relations qu'elle entretient avec N'Djamena ferait de Glencore le « véritable maître du Tchad »⁴.

36% des recettes de la Guinée équatoriale

En 2012, les firmes suisses Arcadia, Glencore, Trafigura et Vitol ont fait l'acquisition de pétrole pour une valeur de 2,2 milliards de dollars auprès du Gouvernement de la Guinée équatoriale, une somme correspondant à 36% des recettes de l'Etat, classé avant-dernier pays le plus corrompu de la planète. Des sociétés suisses, comme Gunvor, Mercuria et Glencore, possèdent aussi des parts dans des champs pétroliers de

Part des achats de pétrole des négociants suisses

PAR RAPPORT AU REVENU DES DIX PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS DE PÉTROLE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Entre 2011 et 2013, les négociants suisses ont acheté du pétrole pour au moins 55 milliards de dollars, soit l'équivalent de 12% des recettes budgétaires cumulées des dix principaux pays exportateurs d'Afrique subsaharienne.

¹ Angola, Cameroun, Tchad, République du Congo (Congo-Brazzaville), Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Nigeria et Soudan du Sud.

² Stéphane Graber, « Reassessing the Merchant's Role in a Globalized Economy », International Development Policy 2013 (traduction de la DB).

³ www.ladb.ch/themes-et-contexte/commerce/matieres-premier/etudes-de-cas/

⁴ Africa Energy Intelligence, « Comment Glencore a conquis Idriss Déby », N° 725, 24 juin 2014.

cette petite république d'Afrique centrale, dirigée d'une main de fer depuis 35 ans par Teodoro Obiang Nguema.

Les « trois suisses » achètent 50% du brut du Cameroun

L'Afrique centrale sied décidément bien aux négociants helvétiques, qui surclassent aussi leurs concurrents au Cameroun, présidé par l'inamovible Paul Biya. A eux seuls, Glencore, Gunvor et Vitol ont acquis environ la moitié du brut mis en vente par la Société nationale des hydrocarbures en 2013. Ces transactions, d'une valeur de 600 millions de dollars, portent la contribution de ces trois acteurs à 12% des recettes de l'Etat.

Le Dossou des cartes gabonaises

Au Gabon, Vitol a signé un accord lui permettant d'exporter sur plusieurs années le pétrole brut pour le compte de la compagnie pétrolière nationale, la Gabon Oil Company (GOC); en 2013, la firme basée à Genève a payé au moins 420 millions de dollars pour acquérir ce brut. Avant la création de la GOC, une autre société genevoise, l'obscur Petrolin, administrée par Samuel Dossou-Aworet, un proche du défunt président Omar Bongo, avait le mandat de vendre le pétrole étatique. Cela explique que le Gabon ait vendu la quasi-totalité de son pétrole à des sociétés suisses entre 2011 et 2013!

Nigeria : des boîtes aux lettres bien dotées

Au Nigeria, premier producteur de pétrole brut du continent, les négociants helvétiques dominent également. Dans un rapport publié en novembre 2013⁵, la DB avait déjà révélé leur rôle prépondérant, estimant leur part de marché à 36% en 2011. Les données récoltées ici portent cette part à 48% pour la même année! Cet écart de 12% s'explique en partie par le fait que la très opaque compagnie étatique nigériane, la NNPC, a coutume d'allouer des quotas d'exportation à des négociants «boîtes aux lettres», sans capacités financières ni opérationnelles mais liés à des per-



© Jacob Silberberg / Panos

sonnes exposées politiquement (PEP) nigérianes. Ces sociétés se contentent de revendre leur brut en échange d'une petite marge à de «vrais négociants», manifestement helvétiques. Ce faisant, les «boîtes aux lettres» privatisent une plus-value qui devrait revenir à l'Etat nigérian.

Congo-Brazzaville : une enquête ouverte contre X

Le pétro-Etat du Congo-Brazzaville, dont les revenus proviennent du pétrole à 80%, attire aussi les acteurs suisses. Certes, les Vitol, Gunvor, Glencore et Trafigura sont surpassés par les firmes chinoises, comme en Angola, mais ils n'en ont pas moins acquis du brut pour au moins 400 millions de dollars par année, entre 2011 et 2013. Une somme qui correspond tout de même à 170% du budget national consacré à la santé en 2011. Signalons que les données récoltées dans ce pays sont relativement disparates, ce qui signifie que les achats de pétrole par les négociants suisses sont probablement plus élevés. Gunvor connaît quelques soucis avec la République du Congo : à

la fin de 2011, le Ministère public de la Confédération a ouvert une enquête contre X pour blanchiment d'argent en marge d'un contrat pétrolier d'une valeur de 2 milliards de dollars. La firme genevoise aurait bénéficié d'une décote de 4 dollars par baril afin de dégager une marge de 72 millions destinée à rémunérer, sous forme de commission, les personnes qui ont «aidé» à faire aboutir le contrat⁶. Les 4 dollars multipliés par les millions de barils exportés représentent un important manque à gagner pour la Société nationale des pétroles congolais (SNPC), et donc pour les recettes de l'Etat de ce pays scandaleusement pauvre et archi-corrompu.

Opacité et corruption

Le dénominateur commun de ces pays, outre la richesse en hydrocarbures de leur sous-sol, est la faiblesse de la gouvernance et l'opacité qui entoure le secteur pétrolier. Ces transactions réalisées entre les négociants suisses et les compagnies nationales ont lieu dans des contextes où la corruption et les détournements de biens publics sont

ET AILLEURS DANS LE MONDE ?

Les négociants suisses ne s'activent pas qu'en Afrique subsaharienne. Notre recherche a également porté sur d'autres régions.

En Azerbaïdjan, les ventes de pétrole de la compagnie publique, Socar, constituent une part déterminante des recettes de l'Etat et les négociants helvétiques dominent ces ventes. Le canton de Genève héberge en particulier la filiale de négoce de Socar, Socar Trading. En 2011, celle-ci a commercialisé environ 39% de la production nationale. L'ONG Global Witness s'est inquiétée du fait que Socar Trading ne soit que partiellement détenue par sa maison-mère, le restant des actions appartenant, par le biais de sociétés offshore, à des hommes d'affaires agissant à titre privé. Ce qui laisse supposer qu'une partie des bénéfices tirés du pétrole sont « privatisés »⁷. Nos données suggèrent que d'autres firmes basées en Suisse, comme Glencore, Arcadia, Gunvor, Vitol, Addax et Coral, ont acquis du pétrole azerbaïdjanais pour au moins 1,2 milliard de dollars chaque année entre 2011 et 2013.

En Libye, les négociants suisses ont démontré leurs aptitudes à influencer le cours d'événements géopolitiques en achetant du brut aux rebelles durant la révolution de 2011. Trafigura, Gunvor et surtout Vitol se sont illustrés dans cet exercice risqué. Selon Reuters, les transactions de Vitol avec les rebelles ont « marqué le retour des négociants en matières premières à leurs racines bravaches, négociant du pétrole et du blé avec des pays embourbés dans des conflits et perclus de dettes »⁸. Ces services rendus expliquent peut-être que ces mêmes firmes aient bénéficié d'importants contrats une fois le conflit terminé.

En matière de transparence, le Yémen fait figure d'exception. Le Ministère des finances révèle lui-même que la société nyonnaise Arcadia a été quantitativement le deuxième acheteur de brut, avec dix millions de barils enlevés aussi bien en 2011 qu'en 2013, pour 1,3 milliard de dollars ou 16% des recettes du gouvernement. L'Etat précise le détail du prix et de la date de la vente. Ce n'est apparemment pas si compliqué...

la règle. Sept des dix pays subsahariens passés au crible sont classés dans les 24 dernières places du Worldwide Governance Index, mesurant le contrôle de la corruption. Paradoxalement, ces Etats affichent en moyenne des indices de développement humain (IDH) moins élevés que ceux qui ne produisent pas de pétrole. La redistribution des revenus y est, de plus, extrêmement inégalitaire, là aussi davantage que dans les pays non producteurs.

Le corollaire de cette opacité est l'impossibilité, pour les citoyens de ces pays, de connaître la façon dont leur principale source de richesse est administrée et de réclamer des comptes à leur gouvernement. Dans le domaine des ventes, la condition préalable à toute amélioration réside dans la transparence des paiements versés aux gouvernements, à l'instar des réglementations adoptées aux Etats-Unis et par l'Union européenne. Conscient de l'enjeu, le Conseil national a demandé, suite à un postulat approuvé par la Commission de politique extérieure, en juin 2013 au Conseil fédéral d'étu-

dier l'opportunité de légiférer dans ce sens. Le mandat était large, puisque l'exécutif était prié de s'intéresser aussi bien au secteur extractif qu'au négoce.

L'alibi du Conseil fédéral

Une année plus tard, le 26 juin 2014, les sept Sages ont divulgué leur rapport « Davantage de transparence dans le secteur des matières premières » préconisant de soumettre l'extraction à une future loi sur la transparence des paiements, mais excluant l'activité de négoce. Cela écarte donc toutes les transactions décrites par la DB et ses partenaires. Autrement dit, le Conseil fédéral désire se doter d'une loi alibi, puisque le cœur de l'activité

du secteur des matières premières en Suisse est bien le négoce et que, de plus, les activités extractives des firmes suisses sont déjà soumises aux normes américaines et européennes. La Confédération demeurera donc une oasis réglementaire pour les négociants. Qui ne s'y sont pas trompés en saluant le rapport fédéral.

Pourtant, dans ce même document, le gouvernement reconnaît tout à la fois le risque de réputation que le secteur du négoce fait peser sur la Suisse et l'importance de cette transparence pour le développement économique et social des pays producteurs. Une position schizophrénique. ■

⁵ www.ladb.ch/themes-et-contexte/commerce/matieres-premieres/etudes-de-cas/

⁶ Gunvor nie toute implication dans ces commissions et met la faute sur un employé, désormais licencié, mais n'a jamais contesté ces chiffres.

⁷ www.globalwitness.org/library/azerbaijan-anonymous

⁸ Traduction de Reuters, « War and dept: Commodities trading houses cash in », 25. 06. 2013.

WANTED : UNE AUTORITÉ DE SURVEILLANCE EFFICACE

En septembre 2011, la Déclaration de Berne (DB) publiait « Swiss Trading SA. La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières », le premier livre de référence sur le secteur helvétique du négoce. Cet ouvrage a mis en lumière l'ampleur des activités de cette branche et a contribué à éclairer les problèmes qu'elles engendrent dans les pays producteurs. L'intérêt des médias et du public pour des sociétés comme Glencore, Vitol ou Trafigura n'a cessé de croître, nourri par les scandales récurrents impliquant de près ou de loin la place suisse de négoce.

Depuis la sortie du livre, les activités du secteur des matières premières sont à l'agenda politique. Le Parlement débat désormais de la responsabilité de la Suisse en tant que principal pays siège des sociétés de négoce, ou de la transparence des paiements effectués aux gouvernements des pays producteurs. Sous la pression, le Conseil fédéral a publié en mars 2013 son « Rapport de base: matières premières », dans lequel il a reconnu pour la première fois l'acuité de la malédiction des ressources (*lire encadré*). L'administration fédérale y relève « l'importance croissante du secteur », les « défis sérieux » qui résultent de ses activités ou les « risques pour la réputation de certaines entreprises et de la Suisse elle-même » qui en découlent¹.

Des mesures insuffisantes

En dépit de ce constat, les réponses politiques apportées jusqu'ici par les autorités fédérales aux défis posés par le secteur des matières premières sont décevantes. Le rapport du Conseil fédéral ne propose aucune mesure contraignante qui permettrait réellement à la Suisse, pays siège de sociétés de matières premières actives à l'échelle internationale, de contrôler leurs activités d'une façon appropriée. Dans un rapport sur la transparence des paiements, publié en juin 2014², le Conseil fédéral a proposé de limiter les dispositions relatives à la transparence des paiements aux activités extractives. Il épargne ainsi le négoce, qui constitue pourtant l'essentiel des activités du secteur helvétique des matières premières. En bref,

la position des autorités consiste, pour l'essentiel, à refuser toute régulation contraignante au nom de la sauvegarde de la compétitivité de la place suisse.

Après la Finma, la Rohma

Tout en reconnaissant que les sociétés de négoce physique ne sont soumises en Suisse à aucune autorité de régulation, l'administration souligne volontiers qu'il n'est pas dans les habitudes helvétiques de développer une réglementation spécifique à un secteur économique. Ce qui n'est pas exact: le secteur financier et bancaire est soumis en Suisse à une autorité de régulation spécifique, la Finma. Ses activités sont encadrées par des textes légaux (la loi sur les banques ou la loi sur le blanchiment d'argent). Dès lors, la Déclaration





© Jacob Silberberg / Panos

de Berne s'est imaginé à quoi pourrait ressembler une régulation sérieuse du secteur des matières premières et l'autorité de surveillance destinée à superviser celle-ci, la «ROHMA». Cette proposition concrète et visionnaire a été présentée le 1^{er} septembre 2014 à Berne aux représentants des médias. L'objectif était de montrer que, avec un peu de volonté politique, il serait tout à fait possible de réguler les activités des sociétés extractives ou négociantes helvétiques, d'une façon permettant réellement de combattre la malédiction des ressources.

Une proposition visionnaire

Pour élaborer cette proposition, nous nous sommes basés sur les nombreux cas d'affaires louches impliquant les sociétés suisses de matières premières documentés par la presse, par la justice ou par nos enquêtes (*lire encadré*). Tout en reproduisant partiellement le fonctionnement de la régulation telle qu'elle existe dans le secteur financier

– en l'améliorant même, si possible! – l'idée centrale consiste à montrer qu'il est possible d'envisager, pour ces sociétés, des devoirs précis qui, s'ils étaient rendus obligatoires, permettraient d'éviter la conclusion d'affaires problématiques. Et, ainsi, de lutter efficacement contre la malédiction des ressources. Ces devoirs, la façon dont ils devraient être appliqués et les tâches de supervision qui en découleraient pour l'Autorité suisse de surveillance des marchés des matières premières sont présentés en détail sur la page internet www.rohma.ch et dans notre supplément spécial. Reste à convaincre les autorités fédérales de l'urgence et de la nécessité de transformer en réalité ce qui, pour l'instant, n'est qu'un rêve de la DB.

Olivier Longchamp

Pour en savoir plus :
www.rohma.ch

¹ « Rapport de base : matières premières », Rapport de la plateforme interdépartementale des matières premières à l'attention du Conseil fédéral, 27. 03. 2013, p. 2.

² Rapport relatif à la recommandation 8 du « Rapport de base : matières premières » du Conseil fédéral et au postulat 13.3365 « Davantage de transparence dans le secteur des matières premières ».

DES RESSOURCES « MAUDITES »

Au cœur des débats – et de notre travail – une question fondamentale: pourquoi les pays riches en ressources minérales ou fossiles restent-ils prisonniers d'une pauvreté extrême, en dépit des revenus générés par la commercialisation de leurs matières premières? L'Afrique est le meilleur exemple pour illustrer ce terrible paradoxe. Malgré une croissance moyenne supérieure à celle des pays dépourvus de matières premières, la plupart des pays africains affichent des résultats tragiques en termes de développement. En effet, douze des vingt-cinq pays déplorant les plus hauts taux de mortalité infantile à l'échelle mondiale sont des pays africains riches en ressources naturelles. Au Nigeria ou en Angola, par exemple, la pauvreté a fortement augmenté au cours de la dernière décennie, malgré la croissance générée par le boom pétrolier (*lire page 3*).

LE TRAVAIL D'ENQUÊTE ET D'INVESTIGATION DE LA DB

Ces trois dernières années, la DB a continué son travail d'enquête en publiant plusieurs rapports pour dénoncer le rôle joué par les négociants suisses dans la « malédiction des ressources » dont sont victimes la plupart des pays producteurs. D'un côté, ces recherches ont permis de montrer l'importance acquise par les sociétés suisses dans les pays victimes de cette malédiction. Ainsi, selon les données exclusives révélées par la DB en juin (*lire page 3*), les négociants helvétiques font main basse sur un quart du pétrole africain. D'autre part, nos enquêtes ont permis de documenter les activités troubles du secteur, en Angola ou au Nigeria, par exemple (*voir nos éditions précédentes*). A l'avenir, la DB continuera à interpeller les décideurs politiques pour que la Suisse assume enfin ses responsabilités dans la malédiction des ressources.



DES MESURES CONCRÈTES SONT NÉCESSAIRES

Suite à la remise, en 2012, de la pétition de la campagne «Droit sans frontières» munie de plus de 135 000 signatures, le Conseil fédéral a publié un rapport sur les possibilités d'introduire des devoirs de diligence en matière de droits humains et d'environnement pour les sociétés. Le respect des droits humains par les entreprises partout dans le monde est désormais à l'agenda politique. Toutefois, des mesures concrètes se font toujours attendre.

Dans son rapport, publié au mois de mai 2014, le Conseil fédéral reconnaît pour la première fois explicitement le besoin d'agir: «La densité des entreprises multinationales ayant leur siège en Suisse est particulièrement élevée. On peut dès lors se demander si la Suisse ne devrait pas assumer un rôle de précurseur en matière de mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.» Pour les sept Sages, la Suisse porte «une grande responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et de protection de l'environnement, en particulier vis-à-vis des pays qui ne respectent pas suffisamment les principes de l'Etat de droit».

Le Conseil fédéral reconnaît également la pertinence d'une combinaison de mesures contraignantes et non contraignantes et note, sur les plans national et international, «une tendance à plus de transparence et à plus de renforcement de la responsabilité directe des entreprises en ce qui concerne l'impact de leurs activités sur les droits de l'homme et l'environnement».

Procédure de diligence pour prévenir les violations des droits humains

Le rapport du Conseil fédéral marque un tournant. De l'identification des problèmes, on est passé à la recherche de solutions. En effet, le gouvernement mentionne la possibilité d'ancrer dans la loi les mécanismes de diligence exigés par les Principes directeurs de

l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (Human Rights Due Diligence). Le concept (devoir de diligence), quelque peu obscur, est une notion centrale dans le domaine de la prévention des droits humains. L'idée fondamentale en est simple: les entreprises doivent assumer les risques qu'encourent les êtres humains et l'environnement, avant même de conclure une affaire. Concrètement, une procédure de diligence s'organise en quatre étapes:

1. Identification

Il convient d'enquêter sur les risques en matière de droits humains. C'est seulement en se penchant de manière ciblée sur les répercussions éventuelles de leurs activités que les sociétés peuvent identifier les risques qu'elles engendrent et les écarter.

2. Action

Une fois les risques connus, il convient de prendre des mesures préventives et effectives pour éviter toute violation des droits humains.

3. Suivi

Les mécanismes de diligence ne consistent pas en des mesures uniques, mais en un processus qui s'inscrit dans la durée, à savoir qu'il



© Peter Klaunzer / Keystone

faut vérifier que des mesures ont été réellement prises et identifier les nouveaux risques.

4. Communication

Les résultats de la procédure de diligence doivent être rendus publics ; les risques identifiés et les mesures prises doivent être publiés.

Les entreprises qui n'ont que peu d'expérience en matière de responsabilité sociale (Corporate Social Responsibility) se contentent bien souvent de la quatrième étape de la procédure de diligence et ne rapportent que leurs (prétendues) bonnes actions. Pour que les mécanismes de diligence soient crédibles, un vrai changement de perspective s'impose. Les entreprises doivent rechercher de manière ciblée quels sont les risques pour les travailleurs et les travailleuses ou pour les consommateurs et les consommatrices, écartier ces risques et établir un rapport.

Le Conseil fédéral doit agir

Les procédures de diligence ne sont pas une nouveauté dans le droit suisse. Elles existent déjà, par exemple, dans la loi sur le blanchiment d'argent, dans les mesures complémentaires à la loi sur les travailleurs détachés ou dans la régulation des entreprises de

sécurité et des entreprises proposant les services de mercenaires. Pourtant, s'agissant des activités des entreprises à l'étranger, aucun mécanisme de ce genre n'existe pour l'instant.

S'il constate cette lacune, le Conseil fédéral n'a pas eu le courage de faire une proposition politique concrète. Sans pression publique, aucune solution ne sera trouvée. C'est pourquoi la campagne «Droit sans frontières» intensifie ses travaux en vue de l'éventuel lancement d'une initiative populaire.

Garantir l'accès à des voies de recours

Outre la prévention, une autre revendication fondamentale de la campagne «Droit sans frontières» est la garantie de l'accès à des voies de recours. Dans de nombreux pays, les entreprises agissent en toute impunité et ne sont jamais poursuivies pour des agissements portant préjudice aux droits humains et à l'environnement. En principe, le système judiciaire helvétique devrait permettre d'intervenir lorsque des entreprises suisses commettent des violations à l'étranger. Pourtant, dans les faits, aucune procédure ouverte à ce titre n'a jamais abouti devant les tribunaux helvétiques. La Commission de politique extérieure a proposé, au mois d'août, de demander que le

Conseil fédéral établisse un rapport à ce propos. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a souligné, en juin, à l'occasion d'un discours devant la Cnuced à Genève, qu'il ne faut pas s'attendre à des améliorations, en particulier dans les pays en développement riches en matières premières, «tant que les victimes de violations graves des droits humains n'ont pas accès aux tribunaux des pays industrialisés».

Urs Rybi

Pour en savoir plus :

www.ladb.ch/themes-et-contexte/regulation-des-entreprises/

AGROPOLY

QUI CONTRÔLE NOTRE ALIMENTATION ?

Matériel pédagogique pour une filière agroalimentaire durable destiné aux élèves du secondaire

Face au succès du numéro spécial du *Solidaire* de juin 2011, « Agropoly : ces quelques multinationales qui contrôlent notre alimentation », la DB publie une version mise à jour de son *best seller* et propose un nouveau matériel pédagogique sur cette thématique. Ce matériel, très complet et particulièrement bien documenté, aborde de manière à la fois ludique et didactique toutes les étapes de la chaîne de production alimentaire.

La production alimentaire est, en effet, une parfaite illustration des interdépendances sociales, économiques et environnementales au niveau mondial. L'industrialisation, la mondialisation et la concentration du marché de la production alimentaire ont des impacts majeurs, tant sur l'environnement, la santé des consommatrices et des consommateurs que sur la sécurité alimentaire.

Inégalités, pauvreté, accès au marché pour les petits producteurs des pays du Sud, droit à l'alimentation, conditions de travail ou encore menaces sur la diversité biologique : autant d'aspects importants abordés dans ce matériel pédagogique. Développés selon les principes de l'éducation à la citoyenneté mondiale et édités sous forme de DVD, ce matériel propose quelque 200 pages d'informations pour l'enseignant-e, de nombreuses fiches de travail et d'exercices de groupes, d'articles de journaux, de références très exhaustives, ainsi que des vidéos.

Le matériel, publié sous forme de DVD de 196 pages, est vendu au prix de 20 fr. l'exemplaire.



BULLETIN DE COMMANDE ET D'ADHÉSION

- Je commande _ ex. du matériel pédagogique *Agropoly - Qui contrôle notre alimentation ?*, 196 pages (DVD), au prix de 20 fr. l'exemplaire (+ frais d'envoi)
- Je commande _ ex. du numéro spécial *Agropoly : ces quelques multinationales qui contrôlent notre alimentation*, 2^e édition mise à jour, juin 2014, 20 pages, au prix de 6 fr. l'exemplaire (+ frais d'envoi)
- J'adhère à la **Déclaration de Berne** (cotisation annuelle 60 fr. avec abonnement à la revue *Solidaire* six fois par année).
- Je désire recevoir plus d'informations sur les activités de la DB.

MERCI DE RENVOYER VOTRE BULLETIN DE COMMANDE À
Déclaration de Berne, Av. Charles-Dickens 4, 1006 Lausanne.

Les commandes peuvent aussi être faites par tél. au 021 620 03 03, par fax au 021 620 03 00, par courriel info@ladb.ch ou directement sur www.ladb.ch



Madame

Monsieur

Nom

Prénom

E-mail

Tél.

Adresse

NPA/Localité

Date

Age (facultatif)

Signature